NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5312009 - Roches de Penmarc'h

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 8
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5312009

1.3 Appellation du site

Roches de Penmarc'h

1.4 Date de compilation

30/06/2008

1.5 Date d'actualisation

04/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bretagne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/12/2019

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/10/TREL1921653A/jo/texte

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -4,33333°

Latitude : 47,75°

2.2 Superficie totale

45728 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

100%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
29	Finistère	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	*Gavia stellata*	c	2	2	i	P	M	D			
B	A002	*Gavia arctica*	w	10	50	i	P	DD	C	B	C	B
B	A003	*Gavia immer*	w	50	100	i	P	DD	C	B	C	B
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	c	21	21	i	P	M	C	B	C	B
B	A005	*Podiceps cristatus*	c	8	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A007	*Podiceps auritus*	c	6	6	i	P	M	C	B	C	B
B	A008	*Podiceps nigricollis*	c	20	20	i	P	M	C	B	C	B
B	A009	*Fulmarus glacialis*	c	23	23	i	P	M	C	B	C	B
B	A010	*Calonectris diomedea*	c	124	124	i	P	M	C	B	C	B

B	A013	*Puffinus puffinus*	c			i	C	DD	C	B	C	B
B	A014	*Hydrobates pelagicus*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A014	*Hydrobates pelagicus*	c	106	106	i	P	M	C	B	C	B
B	A016	*Morus bassanus*	w	500	1000	i	C	DD	C	B	C	B
B	A016	*Morus bassanus*	c	3435	3435	i	C	M	B	B	C	B
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w			i	C	DD	C	B	C	B
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	c	60	60	i	P	M	C	B	C	B
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	w	50	50	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	*Egretta garzetta*	w	30	40	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	*Egretta garzetta*	c	100	100	i	P	P	C	B	C	B
B	A065	*Melanitta nigra*	w	85	85	i	P	M	C	B	C	B
B	A069	*Mergus serrator*	w	10	10	i	P	M	C	B	C	B
B	A072	*Pernis apivorus*	c	1	1	p	P	M	C	B	C	B
B	A130	*Haematopus ostralegus*	w	500	1000	i	P	DD	C	B	C	B
B	A137	*Charadrius hiaticula*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A141	*Pluvialis squatarola*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A144	*Calidris alba*	w	500	1000	i	P	M	B	A	C	A
B	A148	*Calidris maritima*	w	100	100	i	P	M	C	B	C	B
B	A149	*Calidris alpina*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A162	*Tringa totanus*	w	10	20	i	P	DD	C	B	C	B
B	A164	*Tringa nebularia*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A169	*Arenaria interpres*	w	300	500	i	P	M	C	A	C	A
B	A172	*Stercorarius pomarinus*	c	3	3	i	P	M	D			

B	A173	*Stercorarius parasiticus*	c	4	4	i	P	M	C	B	C	B
B	A176	*Larus melanocephalus*	w	200	500	i	P	P	C	B	C	B
B	A183	*Larus fuscus*	c	200	200	i	P	M	C	B	C	B
B	A184	*Larus argentatus*	w			i	C	DD	C	B	C	B
B	A184	*Larus argentatus*	r	1	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A184	*Larus argentatus*	c	300	300	i	C	M	C	B	C	B
B	A187	*Larus marinus*	w			i	C	DD	C	B	C	B
B	A187	*Larus marinus*	r	1	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A187	*Larus marinus*	c	350	350	i	C	M	C	B	C	B
B	A188	*Rissa tridactyla*	c	160	160	i	P	M	C	B	C	B
B	A193	*Sterna hirundo*	c	150	150	i		DD	C	B	C	B
B	A199	*Uria aalge*	c	50	50	i	P	M	C	B	C	B
B	A200	*Alca torda*	c	90	90	i	P	M	C	B	C	B
B	A693	*Puffinus mauretanicus*	c	350	350	i	P	M	C	B	C	B
B	A852	*Ardenna gravis*	c	10	10	i	P	M	D			
B	A853	*Ardenna grisea*	c	11	11	i	P	M	C	B	C	B
B	A854	*Hydrobates leucorhous*	c	5	5	i		M	D			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	c	75	75	i	P	M	C	B	C	B
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	c	1000	1000	i	P	M	C	A	C	A

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	98 %
N24 : Habitats marins et côtiers (en général)	2 %

Autres caractéristiques du site

Le secteur de Penmarc'h constitue une entité forte d'un pays Bigouden tourné vers la mer. Cette partie Ouest du quadrilatère Penmarc'h, Glénan, Trévignon, Concarneau représente un espace d'interface ou de transition entre les caractéristiques bio-physiques de la mer d'Iroise, puissante et complexe, et celle d'un Océan Atlantique qui s'ouvre sur un Golfe de Gascogne au marnage moins important et à une courantologie moins spectaculaire. Cet ensemble constitue une mosaïque paysagère dominée par les rochers de granite.

Vulnérabilité
: Dans l'état actuel des connaissances il est difficile d'identifier des facteurs, naturels ou anthropiques susceptibles d'avoir des impacts, positifs ou négatifs sur les espèces fréquentant la ZPS.

4.2 Qualité et importance

Situé au carrefour entre la Mer d'Iroise et le Nord du Golfe de Gascogne, ce secteur est un lieu de passage et de stationnement important d'oiseaux pélagiques.

Certaines espèces, comme le Fou de bassan (notamment les juvéniles), sont présentes toute l'année dans cette zone qu'ils exploitent pour leur alimentation.

D'autres espèces comme le Puffin des Baléares (plusieurs centaines d'individus), le Puffin des anglais (probablement plusieurs milliers d'individus), le Pétrel tempête ou la Mouette pygmée ne sont présents dans cette zone d'atterrage qu'en période de migration, soit printanière, soit automnale. Enfin des espèces nordiques comme les plongeons stationnent au large des côtes pendant la saison hivernale.

Des dénombrements couvrant l'ensemble de la zone devront apporter des données sur les espèces dont la présence est avérée de longue date mais pour lesquelles les effectifs fréquentant la zone sont insuffisamment connus.

Les effectifs de présence de toutes ces espèces pélagiques restent à préciser, mais il s'agit là d'une zone de concentration identifiée de longue date.

Un autre intérêt réside sur la frange plus côtière de la proposition de ZPS. Cela concerne cette fois des espèces plus inféodées aux rivages telles que :
Ø Les sternes (Sterne caugek notamment) les laridés (Goéland marin, Goéland argenté et Mouette mélanocéphale) et le Grand cormoran ; qui fréquentent ce littoral comme zone d'alimentation. Des colonies nicheuses de goélands sont répertoriées sur les Etocs et les roches de Saint Nonna accueillent d'importants reposoirs de Grands cormorans.
Ø L'Aigrette garzette, dont une population nicheuse sur la commune de Penmarc'h fréquente le rivage toute l'année
Ø Les limicoles, présents en migration ou hivernage.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	D03.02	Voies de navigation		I
L	F01.02	Culture sur filière / élevage en cage		I
L	G01.01	Sports nautiques		I
M	F02.01	Pêche professionnelle passive (arts dormants)		I
M	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)		I
M	F06	Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine public maritime	%
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

Bargain B., Deliou N., 2004. Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune d'intérêt patrimonial sur le site Natura 2000 de l'archipel des Glénan. Bretagne Vivante - SEPNB, 75 p.

Cadiou B. et al., 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Courtel J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer.

Le Nevé A. et al., 2004. Sternes de Bretagne. Observatoire 2003. Contrat Nature " oiseaux marins " 2003-2006. Bretagne Vivante - SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	2 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Glenan	*	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Adresse : 1 square Renée Cassin 35700 Rennes

Courriel : slecerf@bretagne-peches.org

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom : Tome1 - Etat initial du site
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1513_DOCOB_PENMARCH_Tome1.pdf
Nom : Tome2 - Diagnostic du site et mesures de gestion
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1513_DOCOB_PENMARCH_Tome2.pdf
Nom : Tome1 - Atlas cartographique
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1513_DOCOB_PENMARCH_Tome1_Atlas.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées.
Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, ed l'archipel des Glenan travaillent de concert puisque ces deux sites sont jointifs et qu'ils définissent la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.
La proposition de site permettra la mise en #uvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :
- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources, notamment pour les espèces piscivores.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de dérangement et de partage de l'espace.
- Promotion d'activités d'information et de sensibilisation respectueuses et durables.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet préalablement d'une évaluation de leurs incidences.
Au sein du comité de pilotage constitué, les différents usagers de la zone marine pourront faire converger leurs préoccupations pour une meilleure connaissance et protection des oiseaux marins. A cet égard, sans anticiper sur la phase de concertation, des pratiques et des usages respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Activités aériennes :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance aérienne ;
Zone comprise dans TMA de Lann-Bihoué ;
Zone de transit des aéronefs reliant Landivisiau, Lann-Bihoué et les zones de tir de Gâvres et de Quiberon ;
Zones d'entraînement aérien très basse altitude, zone de posé d'hélicoptères, zone de largage chaînes SAR et artifices.

Activités de surface :

Patrouilles opérationnelles et surveillance nautique ;
Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29) ;
Zone de transit, activité et mouillage de bâtiments militaires ;

Zones de tir ;
Zone d'exercices d'instruction de type commando, manoeuvre, exercices amphibies interarmées.

Activités sous-marines :

Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînemenent aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29) ;
Zones d'opérations Guerre des mines ;
Zone d'entraînement commando marine et armée de terre (CPEOM Quelern).

Action de l'Etat en mer :
Opérations de déminage sur l'estran et points de dépose et de destruction d'explosifs.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont utilisés pour des activités d'essais ainsi que pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.
Le site concerne le sémaphore de Penmarc'h et la zone aérienne dangeureuse LFD18. Il ne devra pas remettre en cause les fonctions de défense et d'action de l'Etat en mer concernées par ces espaces et équipements ainsi que leur entretien et leur capacité d'évolution.